

## Equipe pluridisciplinaire

Notre équipe est constituée de :

- \* Médecins : pédopsychiatre, pédiatre,
- \* Psychologue chargée de la formation
- \* Coordinateur de Parcours
- \* secrétaire
- \* Directrices adjointes,
- \* Directeur

## Acteurs participants

**Niveau 3 : CRA, CRTLA, Défi Bourgogne**

**Niveau 2 : Pluradys, CMP, CMPP, CAMSP**

**Libéraux : psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues, neuropsychologues.**

## Financement

Les soins sont pris en charge à 100% par le budget du service (financement de la CPAM sous contrôle de l'ARS).



## La PCO de Saône et Loire

4 rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
71100 CHALON sur SAÔNE  
Téléphone : 06 09 50 36 86  
plateforme.tnd@pep71.org



PEP 71 - Siège social

265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand - [www.pep71.org](http://www.pep71.org)



Pour une  
société inclusive

PCO71

Plateforme de Coordination  
et d'Orientation  
de  
Saône et Loire

## Qu'est ce que la PCO ?

La Plateforme de Coordination et d'Orientation est une structure créée dans le cadre de la stratégie nationale de l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement.

Elle a pour missions :

- d'organiser le réseau des acteurs sur le territoire du département afin de repérer précocement les enfants présentant des signes d'alerte du trouble du neurodéveloppement ;
- De sensibiliser , de former les acteurs au repérage des signes d'alerte des troubles du neurodéveloppement ;
- De mettre en œuvre un parcours diagnostique avec des bilans et/ou des interventions précoces auprès des acteurs ayant conventionnés ou contractualisés avec elle ;
- D'animer le réseau pour une collaboration renforcée de tous les acteurs du sanitaire, du médicosocial, du social, de l'Education Nationale, etc.

## Qui s'adresse à la PCO ?

Tous les enfants de 0 à 7 ans repérés par un acteur du territoire de Saône et Loire, n'ayant jamais eu de diagnostic établi, adressés par un médecin de 1ère ligne, nécessitant l'organisation d'un parcours coordonné afin d'éviter aux familles une errance diagnostique.

## Quelles démarches ?

### L'inscription :

L'enfant doit être adressé à la PCO par son médecin traitant (médecin généraliste, pédiatre, médecin de PMI ou médecin scolaire) en ayant au préalable rempli le formulaire « repérer un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans ».

### L'admission :

A réception du formulaire complété par le médecin de 1ère ligne, les médecins coordinateurs de la plateforme étudient les signes d'alerte indiqué.

Une visite au domicile de la famille sera proposée par le coordinateur de parcours pour recueillir les inquiétudes de la famille et réaliser une observation de l'enfant.

Avec l'ensemble des éléments recueillis, les médecins prononceront l'admission de l'enfant si les signes d'alerte entrent dans le champ des troubles du neurodéveloppement.

## Le parcours

Selon les éléments recueillis, des acteurs seront désignés pour réaliser des bilans et si besoin des interventions précoces.

Les acteurs seront soit une structure sanitaire (CMP), soit une structure médico-sociale (CAMSP, CMPP) soit un professionnel en cabinet libéral non conventionné (psychomotricien, ergothérapeute, psychologue) ayant contractualisé avec la plateforme de coordination et d'orientation.

Une première intervention doit avoir lieu trois mois après la réception du formulaire d'adressage.

A la première intervention, le parcours au sein de la PCO peut avoir une durée d'un an.

L'ensemble des bilans réalisés seront adressés au médecin qui a orienté l'enfant sur la PCO.

Dans un délai maximum de six mois après la première intervention, une synthèse doit avoir lieu.

A l'issue de la période d'un an, une orientation diagnostique doit être faite.

Cette orientation préconisera des réponses à apporter en terme de prestations.

Les relais nécessaires seront pris pour que l'enfant bénéficie de ces prestations.

Le parcours au sein de la PCO prendra fin.

Si celle-ci n'est pas possible, en raison de sa complexité, le parcours pourra être prolongé de six mois supplémentaires et les acteurs de niveau 3 (CRA, CTRLA, Défi) pourront être sollicités.